

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2016 –18h30

Présents : Monique DOLADILLE - Jacques BORELLY– Jean PELLET– Nadine GAILLARD– Noëlle BIDAULT - Alain CAMUS - Marie José ROUX – Michèle PADOVANI –Sylvie DEVES, Sylvain HIEL ;

Absents : Damien LENTIER

Sylvie DEVES est nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Délibérations

- La délibération pour autoriser Madame le Maire à signer la convention entre la commune et le CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement) a été reportée – à ce jour, cette convention n'est pas arrivée en mairie.

- **Vote des comptes administratifs 2015** (Commune et assainissement).

Le résultat de clôture du compte administratif de la commune présente un excédent de 250 650.39€ pour le fonctionnement et de 76 451.95€ pour l'investissement, soit pour l'ensemble, un excédent de 327 102.34 €.

Le résultat de clôture du compte administratif de l'assainissement présente un excédent de fonctionnement de 16 539.01€ et un déficit de 41 258.79€ pour la section investissement, soit pour l'ensemble un déficit de 24 719 .78€.

Ces comptes administratifs sont en conformité avec les comptes de gestion du percepteur. Ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- **L'adressage et la géo localisation** : Les Vans restent commune pilote pour l'étude (coût 20 000€) ainsi que pour l'élaboration du cahier des charges. A l'unanimité Le Conseil autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune des Vans.

- Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Questions diverses.

Des habitants de Sente Nove veulent installer un système d'épuration collectif sur un terrain (non constructible) appartenant à la commune. Le conseil est d'accord pour vendre ce terrain (environ 2000 m2) à 0,40€/m2. La proposition sera faite aux personnes concernées.

Gaël Roche, exploitant forestier, demande une dérogation pour passer sur les routes communales (transport de bois) – le conseil réfléchit sur la solution la moins dommageable pour la commune et propose une rencontre avec les différentes parties prenantes.

La séance est levée à 22h30.